

Le Pacte pour la Transition

mai 2022



Infolettre #5 du collectif ACVI

Artificialisation des sols : toujours plus ?

L'artificialisation à l'œuvre

Il suffit de parcourir notre territoire pour voir le processus d'artificialisation des sols qui est à l'œuvre depuis plusieurs décennies, que ce soit pour la construction d'habitats, de zones d'activités ou de réseau routier. Le portail de l'artificialisation du ministère de la Transition écologique, accessible [ici](#), permet d'accéder à la consommation d'espaces à l'échelle communale de 2009 à 2020 et les chiffres sont éloquentes : Collioure : 20 000 m² – Argelès : 540 000 m² – Sorède : 168 000 m² – St-André : 118 000 m² – St-Génis : 123 000 m² – Villelongue : 87 000 m² - Elne : 560 000 m² soit, pour ces 7 communes, environ 170 ha artificialisés de 2009 à 2020.



Les enjeux de l'artificialisation des sols

- L'artificialisation entretient la spéculation foncière qui renchérit le coût des habitats neufs, elle contribue à constituer des rentes de situation et des stratégies d'attentes des propriétaires fonciers, ce qui bloque des surfaces pour d'autres usages (« on attend que le terrain devienne constructible »).
- L'artificialisation contribue à l'érosion de la biodiversité, en supprimant ou dégradant les habitats écologiques.
- L'artificialisation augmente certains risques naturels, notamment ceux liés aux inondations, en limitant l'infiltration des eaux de pluie dans les sols et en accélérant la vitesse de l'eau, contribuant également à l'érosion des sols.

La loi évolue : une note d'espoir ?

En 2019, la convention citoyenne pour le climat s'était saisie de cette question et avait formulé des propositions fortes et ambitieuses (consultables [ici](#)), prônant notamment la valorisation du bâti ancien et une trajectoire volontariste vers un « zéro artificialisation nette » d'ici 2040. La Loi Climat et résilience, promulguée en 2021 et qui devait traduire dans la loi les propositions de la convention citoyenne pour le climat, a fixé comme principaux objectifs une division par deux du rythme de l'artificialisation d'ici 2030 pour atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, précisant que « ces objectifs sont appliqués de manière. Plus de précisions sur le site de [la banque des territoires](#).



Les mesures du Pacte et l'artificialisation

Le PACTE intègre pleinement l'urgence d'une « désescalade de l'artificialisation », en proposant quatre mesures visant directement cet enjeu :

- La [mesure #06](#) sur la préservation du foncier pour l'agriculture
- La [mesure #08](#) pour le développement des trames vertes et bleues
- La [mesure #09](#) sur la fin de l'extension des surfaces commerciales
- La [mesure #13](#) concernant la fin des projets émetteurs de gaz à effets de serre et affaiblissant la biodiversité.

Les sept communes signataires du Pacte se sont toutes engagées sur au moins deux d'entre elles. Aujourd'hui, après deux années de mandat municipal, il est temps d'évaluer ce qu'elles ont fait, ou non, pour respecter leurs engagements !

Un aperçu dans notre communauté de communes ACVI

Nous prenons le cas de trois communes ayant signé le Pacte (Sorède, Argelès et Elne) qui sont sur des trajectoires différentes et le cas de Montesquieu-des-Albères, commune non signataire du Pacte mais représentative de certaines politiques municipales actuelles en matière de poursuite de l'artificialisation.



SORÈDE s'était engagée sur les mesures #06, #08 et #13 : on continue de construire, mais des inflexions restent possibles.

Depuis 2015, un projet d'aménagement municipal de 38 logements menace des jardins familiaux et leurs canaux d'irrigation sans aucune concertation avec les riverains concernés. Situé en limite du vieux village, le lieu constitue un véritable héritage culturel et domestique de tradition catalane. Alors que d'autres terrains sont disponibles, plusieurs propriétaires sont menacés d'expropriation et des recours contentieux sont engagés. Fin 2021, par l'entremise de l'association SETA (Sauvegarde Environnementale du Tech et des Albères) le maire a requalifié l'aménagement en « écoquartier » et un comité de pilotage a été créé. Tous les espoirs sont

donc permis pour réaliser un ensemble de qualité dans le respect des riverains et de l'environnement.

Un deuxième projet concerne une zone au nord du village (route de Palau) dans laquelle la mairie envisageait initialement en 2017, un lotissement sur 13 hectares !

Confronté à des contraintes écologiques avec la présence de plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs emblématiques dont la pie grièche à tête rousse, le maire a opté pour une réduction significative du projet à 5 hectares (provisoirement, jusqu'à la prochaine révision du PLU ?) pour 120 logements. Il faut préciser qu'il existe dans le village, un potentiel de 165 logements vacants. L'enquête publique qui s'est déroulée fin mars a enregistré une mobilisation sans précédent des associations de protection de l'environnement : GOR, LPO, Charles Flahault, FRENE et SETA. Les arguments défavorables : artificialisation de terres agricoles et de friches, biodiversité, eau... La municipalité a validé le projet le 19 avril (3 votes contre et deux abstentions). Un recours gracieux et hiérarchique est d'ores et déjà engagé par SETA auprès de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et de la ministre de la transition écologique. En effet, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) a exempté le pétitionnaire d'une évaluation environnementale.



ARGELES SUR MER : les nombreux projets cumulent les impacts négatifs sur la nature !

Tout d'abord, il y a le projet phare du mandat, la requalification du **port de plaisance** avec une extension par un nouveau bassin de plus de 250 anneaux, qui se traduira par la construction de nouveaux bâtiments et parkings pour plus de 47 millions d'euros. Malgré une majorité d'avis défavorables à l'extension lors des trois réunions publiques de concertation et la pétition de plus de 14 000 signatures pour préserver le Racou, le projet a bénéficié d'un avis favorable. Le comble est l'inclusion de la construction du siège du parc marin du golfe du Lion dans le projet, organisme censé encourager à la préservation de notre littoral !

Ensuite, en lieu et place du **bois de Sorède**, précieux poumon vert, lieu de balade privilégié pour les habitants du village, les engins de chantier ont dévasté 17 ha de bois pour laisser place à la construction d'un programme immobilier de 455 logement ironiquement nommé « domaine des chênes verts ». Une mobilisation massive de plus de 300 habitants sur place a permis de stopper les abattages et sauver une toute petite partie de bois. La dernière révision du PLU prévoit également une extension de la tâche urbaine de 48ha sur une période de 8 ans :

- L'opération dite « Port-jardin » prévoit la construction de 250 logements dans une zone humide.
- La construction d'une nouvelle zone d'activité économique sur le secteur Camp de Cavall en franchissant la limite d'urbanisation constituée par la voie rapide entraînerait la destruction de plus de 22 ha de surfaces agricoles et naturelles.
- Le déclassement incompréhensible de 39 ha d'espaces boisés classés autour de Valmy, qui pourrait autoriser des constructions dans le futur.

En même temps, de **nombreux immeubles** sont construits un peu partout sur la commune en

lieu et place de derniers espaces de nature : à proximité de l'école Molière, dans la cour de laquelle le décroûtage de seulement quelques mètres carrés de bitume est envisagé, un bois de pins va laisser place à un immeuble et des espaces de nature à un parking. Parallèlement aucun projet ambitieux de préservation d'espaces de nature ou de parc n'est engagé.

Tant et si bien que deux élus ont quitté leur délégation à la transition écologique, en dénonçant le manque de cohérence globale et l'insuffisance de la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique dans la politique du groupe majoritaire.



ELNE : renverser la tendance ?

La commune d'Elne s'est engagée sur les mesures #08 et #13. Même si elle n'a pas signé les mesures #06 et #09, la commune a clairement intégré leurs objectifs dans ses actions et projets afin de lutter contre l'artificialisation des sols.

Elne est particulièrement active sur la préservation des espaces verts de la commune : définition d'un PAEN (périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains), dispositif « vigi foncier » permettant de conserver la destination agricole du foncier. Ces actions rentrent pleinement dans la déclinaison des mesures #06 et #08 du Pacte.

La municipalité soutient largement l'agriculture locale et la biodiversité dans le cadre notamment de la mesure #05 « Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices » : création d'un Centre d'interprétation sur l'agriculture locale, Mercat de la Terra, Assises méditerranéennes de l'agroécologie, déploiement des arrancades du futur, avec le soutien de la Région Occitanie, préservation de la réserve du Mas Larioux en collaboration avec la commune d'Argelès-sur-Mer (« Atlas de la Biodiversité Communale »), Charte de l'arbre, label Terre Saine.

Il faut enfin noter une volonté claire d'**utilisation des locaux existants** et de leur réhabilitation dans le cadre des mesures #09 « Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire » et #13 « Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité » : réhabilitation de l'ancien collège, projet de reconquête des friches urbaines financé auprès de la Région. Comme dans d'autres communes, les prérogatives départementales imposent néanmoins l'éclosion de projets routiers sans perspectives globales de transports collectifs, venant quelque peu ternir la perspective d'un cap prometteur.



MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES : un village vacances ?

Beaucoup pensent que les Albères sont protégés de l'urbanisation mais il n'en est rien, exception faite de la petite zone de la réserve de la Massane. Les Albères sont sous l'épée de Damoclès face à l'appétit des promoteurs. En 2019, le zonage du Plan local d'urbanisme de Montesquieu a été modifié, rendant certaines parcelles du massif constructibles, et même « urbanisables prioritairement » pour la zone cadastrale des Famades. Les anciens du village le disent pourtant : Montesquieu était le village des arbres, la nature était partout présente.

Elle recule maintenant toujours plus, sans qu'aucun dynamisme ne vienne « compenser » ces constructions, sans que le cœur de village ne soit réellement réinvesti et non pas seulement « mis en esthétique » ! La rénovation de l'habitat ancien coûte trop cher, n'est pas suffisamment soutenu. Alors on grignote sur les terrains naturels ou agricoles. En résumé, Montesquieu est de plus en plus prisé mais ne se développe pas. La commune s'étale et se bétonne sans effet positif pour la vie quotidienne de ses habitants à l'année car cette forte artificialisation est imputable quasi exclusivement aux résidences secondaires.

Cette infolettre a été rédigée en collaboration avec l'association [SETA](#).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, nous vous informons que la seule utilisation faite de votre adresse mail est de vous adresser notre infolettre.

Vous voulez en savoir davantage, [visitez notre site web](#)

Vous êtes intéressés par notre démarche, [contactez-nous par mail](#)

[Se désinscrire de cette infolettre](#)